



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

### **Arrêté N° 2021 - 191**

fixant la composition de la commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture

Le Préfet du Cher  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 313-1 à R. 313-8 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2019-0157 du 21 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2021-036 du 11 février 2021 fixant la composition départementale restreinte d'orientation de l'agriculture

**Vu** l'arrêté préfectoral 2021-044 du 1<sup>er</sup> mars 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des Territoires,

**Sur** proposition de M. le directeur départemental des Territoires,

### **ARRÊTE :**

**Article 1** : la commission départementale d'orientation de l'agriculture présidée par Monsieur le Préfet ou son représentant comprend :

- le président du conseil régional ou son représentant
  - le président du conseil départemental ou son représentant
  - le directeur départemental des Territoires ou son représentant
  - le directeur départemental des Finances Publiques ou son représentant
  - le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant
- un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département ou son représentant ou, le cas échéant, le représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays

#### **TITULAIRE**

M. Alain MAZÉ, Maire d'Annoix

**Président du Syndicat Mixte Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Centre-Cher (PETR Centre Cher)**

#### **SUPPLEANTS**

M. Michel MONSEAU, Maire de Grossouvre

**Délégué suppléant du bureau du Syndicat du Pays Loire Val d'Aubois  
27 rue du Lieutenant Petit - 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS**

Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, Maire du Chatelet

**Membre du bureau du Syndicat de Pays Berry Saint Amandois  
88 avenue de la République – 18200 SAINT AMAND MONTROND**

- les représentants de la Chambre d'Agriculture, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles.

Titulaires	Suppléants
M. Etienne GANGNERON 4, Allée des Pâturaux 18110 VASSELAY	M. Olivier COMBETTE les Hallards 18600 AUGY SUR AUBOIS  M. Arnaud RONDIER domaine de Cogny 18130 COGNY
Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL 7, rue des Colombes 18390 NOHANT EN GOUT	M. Stéphane DESBOIS la Jarrée 18170 LE CHATELET  M. Benoît CHAUMEAU le Coudray 18120 LURY SUR ARNON
Au titre des coopératives  M. Jean-Luc GITTON 15, les Sotivets 18220 AZY	Mme Flore CHAUEAU Le bourg 18220 SAINT CEOLS  M. Stéphane LEFEBVRE 6, les Fargeaux 18300 MENETOU RATEL

- les représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

↳ au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives

TITULAIRE

M. Dominique VERNEAU - Laiteries H. TRIBALLAT – 18220 RIANES

SUPPLEANT

néant

↳ au titre des coopératives

TITULAIRE

M. Emmanuel BONNET - la Bouloise - 18250 NEUVY DEUX CLOCHERS

SUPPLEANTS

M. Yves DEBONO - la métairie - 18140 LUGNY CHAMPAGNE

M. Jean-Louis MOULON – 82, boulevard Joffre – 18000 BOURGES

- 8 représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale

↳ au titre de la FNSEA 18

Titulaires	Suppléants
M. Arnaud LESPAGNOL 7 rue des Colombes 18390 NOHANT EN GOUT	M. Eric ROBLIN Le Colombier 18260 SUBLIGNY  M. Alexandre CERVEAU ◆ Ensefort- 230 route de Coullons ◆ 18410 BLANCAFORT
M. Florian CHRETIEN 4, Mazan 18350 BLET	M. Olivier GUENIAU 49 Rue de Gionne 18000 BOURGES  M. Yves LESTOURGIE 52, rue Chevilly 18120 MEREAU
Mme Christelle METENIER 43 Les Espalières 18170 ARDENAIS	M. Jean-Baptiste BOURSAUD Le Mas de Rose 18370 PREVERANGES  M. François MORIER Le Treuil 18360 FAVERDINES

↳ au titre du Syndicat des JA

Titulaires	Suppléants
M. Aurélien DEQUIEDT Le Clou – 7 route de Bannegon 18210 BESSAIS LE FROMENTAL	M. Damien ROUX Puy Ferrand 18340 ARCAV
M. Nicolas GAILLARDON Le Crochet 18210 CHARENTON DU CHER	M. Alexis PRINET 1 Le Petit Montrevaux 18360 FAVERDINES

↳ au titre de la Confédération Paysanne

Titulaire	Suppléants
M. Jean-Paul CHAUVELOT Maison Rouge 18360 VESDUN	Mme Véronique AUPETITGENDRE Les Etangs 18200 ORCENAI  Mme Justine FLOQUET La Place 18170 LOYE SUR ARNON

↳ au titre de la Coordination Rurale

Titulaires	Suppléants
M. Gonzagues BACHELIER 7D, chemin des Terres Blanches - 18500 MEHUN SUR YEVRE	M. Karl ICK domaine de Sauzay 18190 ST LOUP DES CHAUMES  Mme Geneviève de BRACH route de Gracay - Lachapelle 18100 ST HILAIRE DE COURT
M. Philippe GRESSIN 4, avenue de la Gare 18390 ST GERMAIN DU PUY	M. Achille DEFFONTAINES 4, rue de la Petite Armée 18000 BOURGES  M. Mickaël LESCH 16, rue Louis Charby 18400 ST CAPRAIS

- le représentant des salariés agricoles

TITULAIRE

Mme LAZARD Karine - 29, route des Terres Rouges - 18110 ST ELOY DE GY

SUPPLEANT

néant

- les représentants de la distribution des produits agro-alimentaires, dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation

↳ au titre de la grande distribution  
(aucune personne désignée)

↳ au titre du commerce indépendant

TITULAIRE

Mme Anne-Flore MARTIGNON, SAS MARTIGNON  
18, route de Villegenon - 18260 VAILLY SUR SAULDRE

SUPPLEANT

M. Matthieu PISSIER, SAS GABORET  
route de Cerdon - 18410 ARGENT SUR SAULDRE

- le représentant du financement de l'agriculture

TITULAIRE

M. Luc de MONTENAY - le Ponthereau 18120 MASSAY  
(Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire)

SUPPLEANTS

M. PICOT Pierre - Place de la Tournois 18130 DUN SUR AURON  
(Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire)

M. GAMBADE Quentin - Centre d'Affaires Esplanade Aéroport

9, rue Pierre Latécoère - 18000 BOURGES (Banque Populaire Val de France)

- le représentant des fermiers et métayers

TITULAIRE

M. Jean-Marie AUDEBERT - 15, rue des Tilleuls -18340 CROSSES

SUPPLEANTS

M. Benoît PERROCHON - La Garenne - 18310 GRACAY

M. Antoine GAUDINAT - Toutifaut - 18120 LIMEUX

- le représentant des propriétaires agricoles

TITULAIRE

M. Dominique de MONTALIVET – 27, Place du Champ de Foire – 18140 HERRY

SUPPLEANTS

M. Olivier de BRIE - le Claudy - 18110 ST ELOY DE GY

Mme. Roselyne DUBOIN - les Henrys - 18380 ENNORDRES

- le représentant de la propriété forestière

TITULAIRE

M. Jean Luc de LA SERRE - Puyvallée - 18110 VASSELAY

SUPPLEANTS

M. Jean de JOUVENCEL - la Maisonfort – 18310 GENOUILLY

M. Marc PERROT - 3, place Saint Marc - 45000 ORLEANS

- les représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels de la faune et de la flore

↳ au titre de la Fédération des Chasseurs

TITULAIRE

Mme Cécile COLIN - la Commanderie - 18140 CHARENTONNAY

SUPPLEANTS

M. François-Hugues de CHAMPS - St Louis - 18320 ST HILAIRE DE GONDILLY

M. Raphaël GUILLOT – Le Grand Briou – 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

↳ au titre de NATURE 18

TITULAIRE

Mme Danièle BOONE – 2, chemin du Bois de Bonne Bûche – 18350 IGNOL

SUPPLEANT

néant

- le représentant de l'artisanat

TITULAIRE

M. Jean-Luc THEOPHILE – 30, rue du 8 Mai - 18140 LUGNY CHAMPAGNE

SUPPLEANTS

M. Jean-Luc CHEVALIER - chemin Ste Marie - 18570 TROUY

M. Stéphane ROLLAND - 46, route du Canal - 18300 MENETREOL SUR SANCERRE

- le représentant des consommateurs

TITULAIRE

Mme Monique GUEGUEN - 20, avenue du 11 Novembre - 18000 BOURGES

SUPPLEANTS

Mme Annick THIBEAULT - 13, route de Trouy - 18570 LA CHAPELLE ST URSIN  
M. Édouard MILLET - les Rousseaux - 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY

- les personnes qualifiées

↳ au titre de la Chambre d'Agriculture

TITULAIRE

M. Morgan BIGOT – 18, route d'Alnay – 18120 MEREAU

SUPPLEANT

M. Arnaud RONDIER – domaine de Cogny – 18130 COGNY

↳ au titre de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique

TITULAIRE

M. Gérard BARACHET - 103, rue de Mazières - 18000 BOURGES

SUPPLEANTS

M. Christian STEPHAN - 103, rue de Mazières - 18000 BOURGES  
M. Mathieu ROUSSEAU – 103, rue de Mazières - 18000 BOURGES

**Article 2** : La commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural. A cette fin, elle est informée de l'utilisation au plan départemental des crédits affectés par la Communauté européenne, l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine des activités agricoles et forestières.

Elle est également consultée sur le projet élaboré par le préfet pour fixer les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation. Elle est notamment chargée d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière de structures agricoles, d'aides aux exploitants, aux exploitations, aux cultures et aux modes de production.

**Article 3** :

I - Sous réserve des dispositions du II, les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans.

II - Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 4** : L'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture du 17/03/2021 est abrogé.

**Article 5** : La secrétaire générale de la Préfecture du Cher et le Directeur Départemental des Territoires du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourges, le 26 juillet 2021

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur départemental,

signé Thierry TOUZET

#### **Voies et délais de Recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à madame la préfète du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.